

Lac Supérieur



Nature à notre porte

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du 6 août 2021 le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2021-625 modifiant le règlement de zonage 2015-560.

Le projet de règlement 2021-625 contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlements aura lieu le 6 mai 2022, à **19h00** à la salle communautaire municipale, située au 1295 chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur.

Au cours de cette assemblée sera présenté le projet de règlement susmentionné ainsi que la conséquence de son adoption et de son entrée en vigueur et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site internet de la municipalité de Lac-Supérieur à l'adresse suivante : muni.lacsuperieur.qc.ca/publications-avis-publics

Donné à Lac-Supérieur, ce 27 avril 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Choquette, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 27^e jour du mois d'avril 2022 entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour du mois d'avril 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière